

## FACTURATION DES SOINS : L'ERREUR EST HUMAINE...

Voici quelques rappels importants :

- Assurez-vous de toujours soumettre vos réclamations, **une fois les soins complétés**.
  - Le dentiste doit facturer ce qu'il a fait, et non ce qu'il s'apprête à faire, et cela, peu importe le remboursement anticipé !
- Prenez votre temps! Vérifiez que vous envoyez la réclamation avec les **bons** codes de soins et pour le **bon** patient.
- Vous avez besoin d'aide ? Nos agents sont là pour vous : afin d'éviter tout délai de traitement, ayez en main la réponse de l'assureur.

## DENTAIDE = GAIN EN PRODUCTIVITÉ POUR VOTRE ÉQUIPE ADMINISTRATIVE !

- Une réduction des comptes à recevoir.
- Fini les interminables attentes au téléphone chez les assureurs : un seul point de contact pour les demandes d'annulations, de corrections et recherches de paiement auprès des assureurs adhérents.
- Gain en temps précieux à utiliser pour d'autres tâches au service des patients.

## UN NOUVEAU DENTISTE SE JOINT À VOTRE CABINET ? PARLEZ-LUI DES AVANTAGES DU PROGRAMME DENTAIDE !

Un dentiste s'est joint à votre cabinet récemment ? Invitez-le à adhérer à Dentaide pour uniformiser la gestion de votre cabinet. Est-il nouvellement diplômé ? Informez-le qu'il bénéficie d'un rabais de 200 \$ sur ses frais d'adhésion. Nous en profitons pour rappeler que le statut de membre Dentaide est valide dans tous les cabinets où pratique le dentiste.

## PETITE FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : Je reçois une réponse « à l'étude » lors de la transmission. Pourquoi ? Comment facturer ces soins à mon patient ?**

**R :** Cela veut dire que **la transaction a été mise en suspens**. Toutes les compagnies d'assurances peuvent suspendre une transaction afin d'étudier le dossier du patient. Lorsque cette réponse survient, il faut exiger la totalité du paiement des soins au patient qui recevra, par la suite, le remboursement chez lui.

**Q : J'ai soumis un plan de traitement à l'assureur de mon patient. Est-ce que Dentaide peut me fournir les informations comme le numéro du plan de traitement et la couverture ?**

**R :** Non. Seuls la compagnie d'assurance et le patient ont accès à ces informations. Les demandes de plans de traitement ne sont pas des transactions payables donc ils ne sont pas traités par Dentaide. Une fois, les soins effectués et la transaction acceptée, elle sera alors prise en charge et payée par Dentaide.

## DÉPÔT DIRECT

Pourquoi recevoir encore des chèques alors que vous pouvez profiter du service de dépôt direct\* ?

Un état de compte vous sera alors envoyé, par courriel sécurisé, via Net+ ACDQ.

**C'est très facile :** complétez et retournez-nous le formulaire d'inscription disponible sous la section "Documentation et formulaires" du portail Net+ ACDQ. Notre équipe s'assurera de faire les changements pour votre prochain paiement !

\* Certaines conditions s'appliquent.

## Un seul point de contact pour vous servir :

**Centre Dentaide** 514 284.1985 | 1 800 361.5305 option 1

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

« Prenez soin  
de vos patients,  
Dentaide prend soin  
de vous »